

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 30 octobre 2023

Délibération n°2023/269

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 50 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 30 octobre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 24 octobre 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERAY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel

SAINT MAURICE L'EXIL

Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr
 CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE
 Claude - Mme CHOUCANE Aida

SAINT PRIM
 SALAISE SUR SANNE
 SONNAY
 VERNIOZ

Mr CROS Michel
 Mme BUNIAZET Françoise - Mr AZZOPARDI Xavier
 Mr LHERMET Claude
 Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr PEY René – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine – Mr VIAL Gilles pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mme TYRODE Elisabeth – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean Paul – Mme OGIER Karelle – Mme LINOSSIER Nathalie – Mme BATARAY Zerrin – Mme MOREL Nathalie - M. MOUCHIROUD Robert – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Finances : budget annexe Port de plaisance – sortie d’inventaire de biens réformés transmis par la Commune Des Roches de Condrieu

Monsieur le Vice-président rappelle que la Commune des Roches de Condrieu avait mis à disposition du syndicat SYRIPEL un certain nombre de biens, sans contrepartie financière.

Du fait de la dissolution du SYRIPEL en 2018, ces biens ont été remis à la commune, qui les a ensuite à nouveau mis à disposition de la Communauté de communes du Pays Roussillonnais (et donc, par substitution à EBER Communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2019).

La Commune des Roches de Condrieu a délibéré en ce sens le 18 novembre 2019 (délibération n° 2019-43).

Parmi ces biens, certains sont réformés, en application des dispositions des articles L1321-1 et L1321-2 du Code général des collectivités territoriales.

En M4, la réforme est une opération budgétaire assimilable à une cession de bien.

Il est proposé de sortir de l'état de l'actif la liste des biens ci-dessous, remis par la Commune des Roches de Condrieu :

Désignation	N° inventaire – code bien	Année d'acquisition	Numéro de compte	Montant acquisition € HT	Valeur Nette Comptable en € au 31/12/23 après amortissement 2023
Réparations pontons avant Syripel	R_493-12-AM29	2004	21745	121 305,20	43 225,11
Remise état ventilation	R_493-AM19	2003	21745	378,12	378,12

Faiences sanitaires	R_493-AM25	2005	21745	468,00	0,00
Aménagement aire de carénage	R_493-AM11	1998	21745	1 295,82	160,41
Tranchée électrique 2002	R_493-AM17	2002	21745	1 991,55	669,21
Gleine	R_493-AM22	2003	21745	375,20	144,65
Moteur HB Johnson	R_493-V02	2007	21782	6 870,32	0,00
TOTAL					44 417,09

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction comptable M4 applicable aux SPIC,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,

CONSTATE la réforme totale des biens listés ci-dessus

AUTORISE Madame la Présidente en concertation avec Madame le maire des Roches de Condrieu à transmettre les éléments nécessaires à la mise à jour de l'actif de la commune des Roches de Condrieu

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
 La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD